



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Reconstruction partielle du Centre Hospitalier de Chaumont en Haute-Marne, incluant la demolition totale de 12 batiments, des travaux de desamiantage et deplombage, la construction d'un batiment neuf en R+3, une helistation en toiture du nouveau batiment

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT

Raison sociale

CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT

N° SIRET

26520004800014

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GICQUEL

Prénom(s)

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
8.	On entend par « aérodrome » : un aérodrome qui correspond à la définition donnée par la convention de Chicago de 1944 constituant l'Organisation de l'aviation civile internationale (annexe 14)., 8A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, localise sur les parcelles cadastrales suivantes: AD427 (49 412m²), AD348 (570m²), AD426 (1814m²), AD424 (214m²), AD425 (955m²), AD413 (1337m²). Le site actuel est composé de 20 bâtiments (cf. annexe 4). Le projet prévoit la démolition totale des bâtiments 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 15, 18 et 19, ainsi que deux garages situés sur la parcelle AD413 à côté du bâtiment de cogénération. Des travaux de désamiantage et de déplombage seront réalisés préalablement aux travaux de démolition, suivant les rapports de repérage des matériaux contenant de l'amiante ou des revêtements contenant du plomb, déjà réalisés à date par un diagnostiqueur compétent. Le bâtiment 8 est réhabilité. Une démolition partielle du bâtiment 12 sera réalisée et la partie conservée sera réhabilitée en internat et maison médicale. Il n'est pas prévu de réaliser des travaux conséquents sur les autres bâtiments. Au droit de l'espace libéré par la démolition des bâtiments, le projet prévoit la construction d'un bâtiment en R+3 avec locaux techniques en R+4, et une helistation en toiture. Six patios prennent place en partie centrale du nouveau bâtiment. Une helistation est positionnée en toiture de la partie Sud-Est du futur bâtiment et une circulation verticale par ascenseur dessert ce 5ème niveau. Certaines surfaces de toiture sont

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à un besoin exprimé par le Groupement Hospitalier de Territoire du nord Côte d'Or et du sud Haute-Marne. Il vise à reconstruire le centre hospitalier (CH) de Chaumont, devenu vétuste et ne répondant plus aux exigences de prise en charge médicale et logistiques. L'objectif est d'améliorer l'offre de soins pour la population et renforcer l'attractivité tant pour les patients que pour le personnel. Le futur CH offrira la quasi-totalité des fonctions d'un hôpital complet avec une capacité d'accueil adaptée au territoire. Le CH emploie actuellement environ 660 personnes, et accueille 225 lits. Le projet ne prévoit pas la création d'emplois supplémentaires et le nombre de lits prévu sera de 265 lits (équivalent donc à l'existant).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit la déconstruction de 12 bâtiments et de 2 garages, la démolition partielle du bâtiment 12, des travaux de désamiantage et déplombage, la construction d'un bâtiment neuf en R+3 et locaux techniques en R+4, le réaménagement du bâtiment 8, une helistation en toiture du nouveau bâtiment, l'aménagement de parcs de stationnement et un aménagement paysager. Planning prévisionnel de la phase travaux : Les dépôts des permis de construire et de démolir sont prévus au T4 2025. Les travaux de déconstruction (curage/démolition) et de désamiantage des bâtiments (les 3 bâtiments 2, 4 et 15) à la place desquels sera construit le bâtiment neuf auront lieu au T2 2026. Les travaux de construction du bâtiment neuf seront lancés au T3 2026 et dureront jusqu'à l'été 2028. Les travaux de déconstruction (curage/démolition) et de désamiantage des autres bâtiments de l'hôpital actuel (les 9 autres bâtiments) auront lieu fin T3 début T4 2028, jusqu'au T2 2029. La livraison prévisionnelle du projet est prévue à l'été 2029.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit (cf. plan masse actuel en annexe 4) : - La construction d'un nouveau bâtiment d'hospitalisation de 265 lits - La réhabilitation du bâtiment 8, qui garde sa destination actuelle (magasin, locaux techniques et service d'accueil des urgences, laboratoire) et réhabilitation du bâtiment 12 qui sera partiellement conservée (dont la destination actuelle est une blanchisserie qui est transférée hors site CH), réhabilitée en internat et maison médicale - La création d'accès, voiries, stationnements, espaces verts, réseaux divers aux abords des bâtiments - La construction d'une helistation sur le toit du nouveau bâtiment - La conservation du bâtiment 17 "cogénération" et des fonctions qui y sont abritées - La conservation du bâtiment 11 partiellement inscrit au patrimoine, abritant l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). - La conservation du bâtiment de l'Etablissement Français du Sang (EFS).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à plusieurs procédures administratives : Permis de démolir, Permis de construire, Dossier de demande d'autorisation de travaux, d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0 relative aux rejets d'eaux pluviales).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain Surface de plancher des aménagements (nouveau bâtiment) Emprise au sol Places de parking Surface de pleine terre	(49 412, m ²) (20801 m ² (18515 m ²), m ²) (7075, m ²) (381 (public) + 39 (personnel), aucune) (18140, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Rue Jeanne d'Arc

Lieu-dit :

Localité : 2 Rue Jeanne d'Arc 52000 Chaumont

Code postal : 52000 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°8'20"E Lat. : 48°7'18"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Chaumont

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Chaumont, dont la dernière procédure a été approuvée le 07/11/2023. Zonage UE dédié aux grandes implantations d'équipement ou d'installations d'intérêt collectif.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est située à environ 500m au Nord du site du projet, et correspond à la "vallée de la Marne de Chaumont à Gourzon" (ZNIEFF de type 2, code zonage 210020162).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est situé à environ 17km au Nord-Nord-Est et correspond au "Massif Forestier De Doulaincourt A Doulaincourt-Saucourt", identifiant FR3800024.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La Haute-Marne est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières et ferroviaires, couvrant la période 2024-2029 et approuvé le 15 mars 2024. La D619 desservant l'hôpital n'est pas concernée par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet situe dans le site patrimonial remarquable de Chaumont (arrêté du 25/11/2019). Le bâtiment 11 (cf. annexe 4) de l'hôpital, non modifié par le projet, est partiellement inscrit en date du 13/07/1926. Le projet est suivi par l'ABF.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le périmètre d'étude s'inscrit au droit d'un milieu non humide selon le SIG réseaux zones humides. Situé en milieu urbain, avec un terrain entièrement artificialisé, le diagnostic écologique zones humides (critères flore + pédologie) confirme l'absence de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Chaumont n'est pas concernée par un PPRN ou par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Un diagnostic de pollution des sols est en cours, en particulier autour des cuves à fioul présentes sur le site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le périmètre de protection éloigne d'un captage d'eau potable le plus proche est celui du forage du Breuil, à Chaumont, situé à environ 550m au Nord du projet, en aval.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site du projet se situe à environ 600m au Nord du site inscrit "Centre ancien de Chaumont".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est le site de la directive Habitats Faune Flore "Carrieres souterraines de Chaumont-Choignes" (identifiant national FR2102003) a environ 1.1 km au Sud-Est. Le site du projet est deconnecte de ce site Natura 2000.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche du projet est le site "Ensemble du territoire des 2 communes de Colombey et Lavilleneuve", identifiant SC046, et situe a pres de 18km au Nord-Ouest.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase travaux : pompage de fouille si eau souterraine affleurante dans les fondations (information non connue a ce stade des etudes, sera precisee dans le DLE). En phase exploitation : le projet ne necessite pas de prelevements d'eau (hors eau potable, cf. rubrique du tableau dediee).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	En phase travaux : si eau souterraine peu profonde, mise en place potentiellement necessaire de drains (information non connue a ce stade des etudes). En phase exploitation: les eaux pluviales seront gerees a la parcelle (cf. annexe A). Un DLE sera depose.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet implique la production de materiaux de demolition des batiments. Les materiaux seront tries et evacues en decharge appropriee. Les materiaux amiantes ou des revetements contenant du plomb seront traites dans le strict respect de la reglementation en vigueur, tant pour la protection des travailleurs que pour la gestion et la tracabilite des dechets generes, lesquels
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Des materiaux seront necessaires pour la construction. Le batiement sera construit en beton arme. A ce stade du projet le besoin n'est pas quantifie.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Pour les espaces verts, la terre vegetale sera decapee sur site et reutilisee si possible. Sinon il sera prevu un apport de terre vegetale necessaire a la parfaite realisation des plantations

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Phase travaux : mise en oeuvre d'une station de relevage en phase 1 (demolition), située dans la cour logistique, permettant le rejet des effluents. Une fois la phase 3 terminée, les effluents peuvent être dirigés par gravité vers le réseau public avenue Carnot, sans nécessité de relevage. Phase exploitation : le CH sera raccordé au réseau d'eau potable de la commune et ne consommera
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le site actuel est très imperméabilisé, avec peu d'espaces naturels, les enjeux écologiques les plus forts sont au niveau de certains bâtiments (nidification de l'hirondelle de fenêtre et gîte d'estivage pour des chiroptères) et d'une haie qui n'est pas touchée par les travaux. Après mesures, les perturbations seront faibles au niveau des individus d'espèces protégées, mais aura
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Carrières souterraines de Chaumont-Choignes" à environ 1.1km au Sud-Est du projet. Le diagnostic écologique réalisé au droit du site du projet permet d'affirmer qu'aucun habitat, caractéristique de cette ZSC ou d'intérêt communautaire n'est présent sur le site du projet. Le projet ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les enjeux de conservation des sites
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est situé en milieu urbain, sur le site de l'actuel centre hospitalier. Il ne consommera donc pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Il n'y aura pas de stockage de carburant sur l'hélistation. L'ICPE la plus proche du site du projet est située à environ 700m à l'Est; il s'agit de la Société d'Exploitation des Abattoirs de Chaumont, en cours de cessation d'activité. Une conduite de gaz souterraine passe à environ 1km à l'Est.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le niveau de risque sismique est faible au droit du site d'implantation. Le site n'est pas exposé au risque retrait-gonflement des argiles ni au risque d'inondation par remontées de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le site du projet est concerné par un risque sanitaire lié à la présence d'amiante et plomb (cf. Annexe C). Une étude sera menée pour déterminer le mode de gestion et de traitement des matériaux pollués.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendre des déplacements de véhicules sanitaires et publics (patients, publics, personnel), comme à l'heure actuelle. Le niveau de trafic/déplacement devrait être similaire à celui rencontré avec le CH actuel. Un nouveau transport sera assuré par hélicoptère du SAMU (estime à environ 200 rotations/an)
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Plusieurs sources de bruit sont identifiées: véhicules d'urgence avec leur sirène (comme actuellement), hélicoptère du SAMU (environ 200 rotations/an estimées). Une étude de bruit concernant l'hélicoptère est en cours.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est potentiellement concerné par les nuisances sonores liées à la circulation routière sur la D619 longeant le côté Ouest du centre hospitalier. Cependant, la D619 desservant l'hôpital n'est pas concernée par un PPRF.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Les déplacements de véhicules terrestres généreront des gaz d'échappement, potentiellement source d'odeurs. Toutefois, celles-ci sont du même niveau que actuellement. Les hélicoptères ne génèrent également pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Potentielles vibrations en phase travaux. En exploitation: rotations de l'hélicoptère du SAMU sont susceptibles de générer de légères vibrations. La plate-forme de l'hélicoptère sera isolée du bâtiment par une coupure.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet se situe dans une zone déjà très urbanisée et éclairée. Ainsi, au vu de l'implantation du projet, les potentielles émissions lumineuses apportées par le projet peuvent être considérées comme très faibles.
Émissions	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Emissions liées aux déplacements des véhicules et rotations de l'hélicoptère du SAMU.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées issues des bâtiments seront rejetées dans les réseaux d'eaux usées de la commune (domestiques et effluents médicaux qui sont eux traités sur site à l'identique de la pratique actuelle).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase de travaux engendrera une production de déchets détaillée précédemment (6.1 - Ressources). En phase d'exploitation, les déchets du site sont les suivants, identique à l'existant : - Déchets sanitaires (traités comme le fait le CH actuel) - Déchets industriels banals (DIB) tels que des déchets d'emballage cartons, plastiques et papiers; - Déchets liés à l'activité des bureaux; Déchets ménagers divers
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est réalisé en concertation avec l'ABF afin de tenir compte de l'insertion dans le site patrimonial remarquable de Chaumont et de la présence du bâtiment 11 (cf. annexe 4) de l'hôpital, partiellement inscrit, et non modifié par le projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est implanté au droit d'un site qui accueille les mêmes activités. Il est classé en zone UE dédiée aux grandes implantations d'équipement ou d'installations d'intérêt collectif du PLU de Chaumont. Le projet respecte les usages définis dans le PLU. Il n'y aura pas de modification d'usage du sol. Certaines zones actuellement imperméabilisées seront rendues au milieu naturel

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Plusieurs études sont en cours et leur conclusion ne sont pas encore connues : étude de bruit de l'héliport, étude de sol au droit des cuves de fioul. Un dossier Loi sur l'Eau est en cours de rédaction.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures ERC (Merci de vous reporter à l'annexe facultative B - Diagnostic écologique) : MR : Augmentation significative de la surface de pleine terre MR : gestion des eaux pluviales (avec une part d'infiltration) MR : de nombreuses plantations d'arbres (cf Annexe D) MR : étude de bruit de l'héliport avec mesures qui permettront de respecter la réglementation Suivi du chantier par un écologue pour mettre en place les mesures environnementales avant démarrage des travaux, Suivi du chantier par un écologue pendant les travaux MR : méthode d'abattage doux pour les arbres à cavités avec mise en place de dispositif anti-retour avant abattage - dispositifs anti-retours seront mis en place sur les arbres à cavités favorables aux chiroptères MR : gestion des espèces exotiques envahissantes végétales MR : Dispositif permettant de limiter l'installation des espèces et éviter ainsi la destruction d'individu : - Un filet de type protection d'échafaudage de maille 5 mm sera mis en place pour englober les bâtiments qui seront détruits, y compris les toits pour interdire aux hirondelles de nidifier et aux chauves-souris d'accéder aux combles. Ces filets seront installés en janvier-février de l'année de destruction du bâtiment (cf phase de destruction des bâtiments). - pas de création d'amas de gravats ou de branchage qui pourrait attirer les reptiles - pas de création d'ornières ou rebouche rapide pour éviter d'attirer des amphibiens (crapaud commun) MR : mise en place d'abri pour augmenter la capacité d'accueil pour la faune sur les bâtiments conservés et sur les nouveaux bâtiments : - 5 nichoirs spécifiques pour les hirondelles de fenêtres et 10 nichoirs à moineaux au plus près des nids actuels - 5 gîtes artificiels pour les chauves-souris

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, il est estimé que ce projet peut-être dispensé d'évaluation environnementale. Le projet se situe dans un espace urbain anthropisé et majoritairement artificialisé. Le projet présente un intérêt écologique : la mise en œuvre des mesures de réduction envisagées permettrait de s'affranchir du dépôt d'un dossier de dérogation à l'interdiction de destruction des habitats d'espèces protégées (chiroptères, moineaux et hirondelles de fenêtre). Les aléas et risques naturels sont faibles et seront maîtrisés par les dispositions constructives prévues. Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau est en cours de rédaction. L'impact sur le patrimoine architectural et paysager est faible, le projet est travaillé en collaboration avec l'ABF, le projet étant lui-même conçu afin de s'intégrer dans les

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom AUBERTIN

Prénom Sophie

Qualité du signataire Chef de projet environnement mandatee par le M

À Schiltigheim

Fait le 09-12-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)